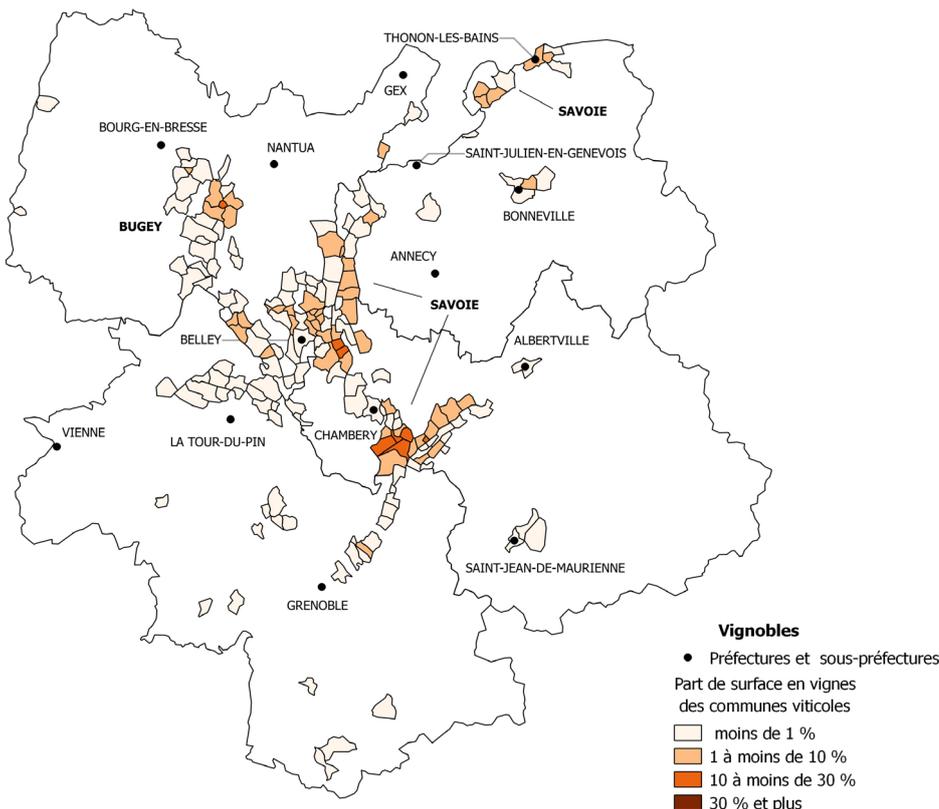


La filière viti-vinicole des départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère¹ : de petits vignobles qui s'appuient sur un mode de commercialisation original

Les vignobles de l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère forment la bordure orientale des vignobles du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ils constituent un vignoble de montagne, situé aux pieds des Alpes françaises, bien souvent en flanc de coteaux ou en bordure de hautes vallées, lieux où parfois seule la culture de la vigne peut être envisagée. Ces vignobles s'étendent sur 2 900 hectares, soit 6 % du vignoble du bassin, majoritairement sous forme de petites exploitations. La présence en grand nombre de pépinières viticoles caractérise la Savoie. Les vins du Bugey et de Savoie sont essentiellement commercialisés en circuit de proximité, notamment via le réseau des stations de montagne. Le commerce de détail est ainsi très présent et l'ensemble des activités de commerce de vins représente plus d'un tiers de l'emploi salarié de la filière.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Vignobles de Savoie entre Genève et Grenoble, vignes du Bugey au sud de Bourg-en-Bresse



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignobles de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère couvrent 2 900 hectares. À l'est, entre le lac Léman et les contreforts du massif de la Chartreuse,

le vignoble de Savoie s'étend sur 2 200 hectares et trois départements (figure 1). La vigne est cultivée sur 150 hectares sur les rives du lac Léman en Haute-Savoie mais elle

Un peu d'histoire...

La culture de la vigne en Savoie se développe dès l'antiquité. Au Moyen-Âge, l'Église possède un important patrimoine foncier et les moines procèdent à un travail de dénomination des surfaces du vignoble savoyard. Plus tard, la révolution de 1789 permet aux fermiers d'accéder à la propriété par le rachat de vignobles devenus biens nationaux. Les fermiers devenus propriétaires apportent alors un soin accru au vignoble.

L'arrivée du phylloxéra, minuscule puceron originaire d'Amérique du Nord, en 1877, occasionne des ravages dans l'ensemble du vignoble français. Malgré l'arrivée de ce fléau, la surface du vignoble de Savoie reste constante grâce à un important travail de replantation de porte-greffes venus d'Amérique du Nord. En effet, cette technique de greffage était déjà maîtrisée par les vigneron savoyards et explique la forte présence actuelle de pépinières viticoles dans la Combe de Savoie.

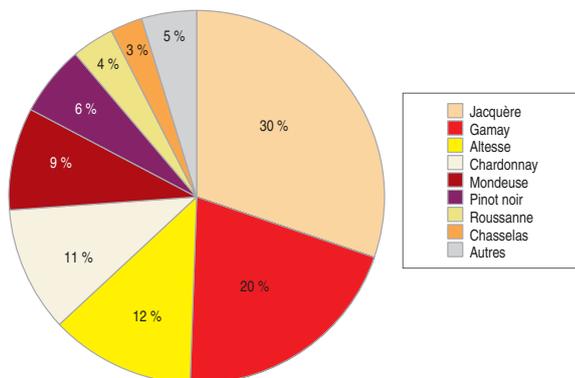
est surtout présente entre Genève et Chambéry, dans le prolongement nord-sud du lac du Bourget, et s'étend jusqu'au nord de Grenoble. Pas moins de 20 dénominations géographiques complémentaires couvrant trois appellations jalonnent ce parcours.

Les vignobles reposent essentiellement sur des coteaux morainiques issus de l'érosion ou d'éboullis ainsi que sur des marnes. Ce sont ces sols qui donnent cette typicité aux vins de Savoie.

¹Seule la partie nord de l'Isère, contiguë au département de la Savoie, est incluse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

2 Jacquère et Gamay représentent la moitié des surfaces en vigne

Répartition du vignoble par cépage



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Au nord-ouest, dans l'Ain, le vignoble du Bugey, de taille plus modeste, est composé de trois aires de production : Cerdon, Montagnieu et Bellay.

Un vignoble composé pour moitié en Jacquère et Gamay

L'encépagement est en grande partie composé de Jacquère (30 %) et de Gamay (20 %), dans une moindre mesure d'Altesse et de Chardonnay. Ces cépages sont majoritaires dans l'ensemble des vignobles du Bugey et de Savoie, hormis en Haute-Savoie, où prévaut le Chasselas (figure 2). La densité minimale de plantation est partout de 5 000 pieds à l'hectare.

Les trois quarts de la production en Vin de Savoie

Ces vignes produisent essentiellement des vins sous appellations Régionales,

3 Une très grande majorité de vins blancs

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Vin de Savoie	1 840	103 350	90	10	0
AOP Roussette de Savoie	55	2 365	100	/	/
AOP Bugey	148	7 045	53	32	15
AOP Roussette du Bugey	19	700	100	/	/
AOP Seyssel	73	3 430	100	/	/
Indication Géographique Protégée	141	6 190	74	18	8
Autres	224	14 090	35	10	55
Ensemble	2 500	137 170	82	11	7

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

majoritairement des vins blancs (figure 3). Le Vin de Savoie, qui représente 75 % des volumes produits, la Roussette de Savoie et le Seyssel sont les trois Appellations d'Origine Protégée (AOP) du vignoble de

Savoie. Les AOP Bugey et Roussette de Bugey distinguent quant à elles les vins du vignoble de l'Ain. On rencontre également une forte tradition de production de vins effervescents, tel le Cerdon.

Des exploitations spécialisées dans les pépinières viticoles

Une des particularités de la Savoie est la forte présence de pépinières viticoles. Le vignoble savoyard comprend en effet une trentaine de pépinières sur son territoire. Le climat favorable à la pousse de plants et la maîtrise précoce de la technique du sur-greffage, qui s'est développée suite à la crise du phylloxera, ont fait de la Savoie une place forte de la production de plants. La plupart des pépiniéristes sont localisés dans la Combe de Savoie.

Sur une aire de production de 140 hectares, les entreprises produisent environ 24 millions de plants par an. Le chiffre d'affaires de la filière représente quelque 30 millions d'euros.

Ces pépinières emploient 300 personnes en équivalent temps plein, dont 70 % sont des emplois saisonniers de novembre à juin.

Ces pépinières réalisent un travail de haute qualité, ce qui permet aux plants d'être écoulés vers des marchés hauts de gamme comme le vignoble de Champagne, premier débouché de ces pépiniéristes, ou les vignobles de Bourgogne.

4 Autant de salariés dans la commercialisation des boissons que dans les activités agricoles

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements		Effectif salarié	
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans les 4 départements (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	603	370	35	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	12	160	16	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	4	10	1	5
Industrie des boissons	28	50	5	7
Commercialisation du vin	142	370	36	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	43	240	23	24
commerce de détail de boissons	99	130	13	3
Activités de services et organismes professionnels	10	70	7	3
Ensemble	799	1 030	100	100

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Les deux tiers des structures agricoles sont des petites exploitations individuelles

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans les 4 départements (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	398	66,0	57,6	1 073	2,7	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	97	16,1	19,7	948	9,8	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	25	4,1	8,5	316	12,6	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	36	6,0	3,4	376	10,4	13,9
Autres	47	7,8	10,8	192	4,1	8,4
Ensemble	603	100,0	100,0	2 905	4,8	7,5

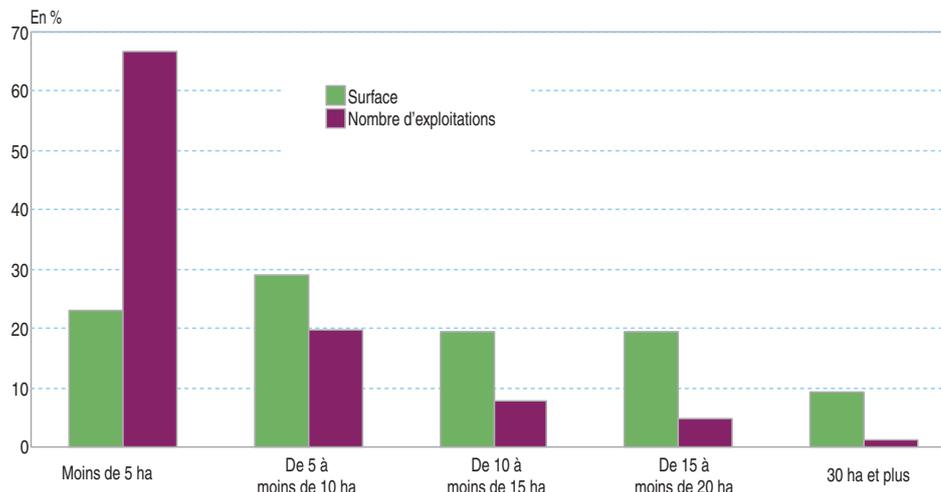
* Les exploitants sont ici comptabilisés au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Les deux tiers des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine



Note de lecture : Les deux-tiers des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne pour moins d'un quart du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

La vente du vin organisée autour des stations de montagne

Si les vins du Bugey se commercialisent quasi exclusivement en vente directe et le plus souvent au caveau, la commercialisation des vins de Savoie est originale. Ces vins sont distribués à 70 % en Rhône-Alpes, grâce à l'attractivité touristique des départements alpins et leur vaste réseau de stations de montagne. En effet, le secteur hôtellerie-café-restauration ainsi que les épiceries de station offrent une large vitrine aux produits viticoles savoyards. De plus, les politiques locales de développement de l'œnotourisme encouragent cette vente de proximité. La commercialisation se fait également via deux coopératives qui représentent 15 % de la mise en marché. Seuls 4 % des ventes se font à l'exportation.

Un tiers des salariés dans la commercialisation des boissons

Conséquence de la spécificité du mode de commercialisation des vins, plus du tiers des salariés de la filière travaillent dans le commerce de boissons, soit 370 personnes (figure 4). Il existe notamment une centaine d'établissements de commerce de détail spécialisé employant 130 salariés, très majoritairement des employés. C'est le secteur le plus féminisé de la filière, avec près de deux tiers de femmes pour une filière aux deux tiers masculine. Le commerce de gros de boissons, quant à lui, compte moins de 50 établissements pour 240 salariés, dont deux tiers d'hommes, essentiellement des employés et des ouvriers à parts égales.

Les activités agricoles concentrent un autre tiers de l'emploi salarié de la filière. Près de 370 salariés se répartissent dans 600 exploitations viticoles, une centaine d'entre eux travaillant pour des pépiniéristes spécialisés (cf. encadré). Deux tiers sont à temps complet, soit un volume de travail de 310 équivalents temps complet. Deux tiers sont des hommes, presque la moitié a moins de 40 ans. Comme dans l'ensemble du bassin, ce sont majoritairement des ouvriers agricoles : la culture de la vigne nécessite de la main-d'œuvre pour les différents travaux s'échelonnant tout au long de l'année. Pour compléter ce personnel permanent, les viticulteurs font également appel à des saisonniers. En 2010, 4 650 contrats de saisonniers ont été établis pour 54 000 jours de travail, ce qui représente 220 équivalents temps complet. Ces saisonniers travaillent en moyenne 20 jours par hectare et par an, contre 17 jours dans le bassin. Ce nombre élevé s'explique notamment par la forte présence de saisonniers dans les pépinières viticoles de novembre à juin.

Parmi les autres salariés de la filière, 16 % travaillent dans la fabrication de matériel viti-vinicole. Les activités de services emploient quant à elles 7 % des salariés de la filière, contre 3 % à l'échelle du bassin.

Des exploitations individuelles de petite taille

Dans les vignobles du Bugey et de Savoie, la culture de la vigne a gardé un caractère familial marqué. Deux tiers des exploitations sont des structures individuelles (figure 5), souvent exploitées par des doubles actifs ou des retraités et en moyenne de plus petite taille que dans l'ensemble du bassin : 2,7 hectares contre 4,6 hectares.

À côté de ces petites exploitations, des domaines plus professionnels se sont organisés sous forme sociétaire. Là encore, ces structures sont de taille relativement modeste. Pour moitié, ce sont des Entreprises à Responsabilité Limitée (EARL).

Au total, deux tiers des exploitations valorisent chacune moins de 5 hectares pour 23 % des surfaces cultivées en vignes (figure 6). Dans l'Ain et en Isère, la prépondérance de ces petites structures est encore plus marquée. Indépendamment de leur catégorie juridique, une cinquantaine d'exploitations respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique mettent en valeur 9 % de la surface du vignoble.

Un tiers des exploitants travaillent la vigne en complément d'activité

Quelque 800 personnes dirigent ces structures viticoles, dont 80 % d'hommes. Les deux tiers sont des exploitants agricoles non salariés, proportion plus faible que la moyenne du bassin. Parce que la plupart travaillent à temps complet dans les vignes, ils fournissent 80 % de la main-d'œuvre non salariée. Hormis ces viticulteurs professionnels, 250 exploitants travaillent la vigne sur moins d'un mi-temps. Ce sont pour moitié des pluriactifs, pour l'autre des retraités, qui exploitent de petites surfaces à titre de complément. Ceci explique que la moitié des exploitants a 50 ans ou plus et que près de deux exploitants sur dix ont 60 ans ou plus. (figure 7).

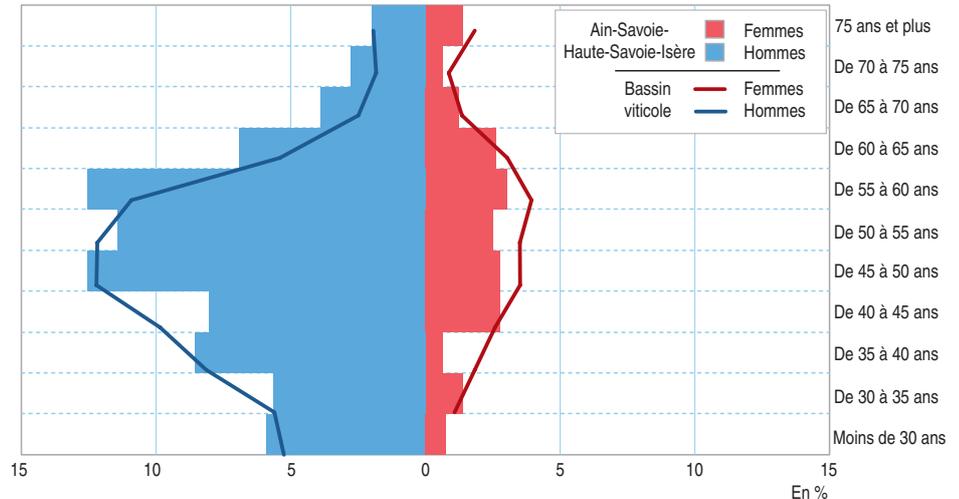
Le devenir des structures viticoles des exploitants de 50 ans ou plus est incertain puisque moins d'un tiers d'entre eux connaît son successeur. Près de la moitié ne sait pas encore qui sera le reprenneur et près de deux sur dix pensent que l'exploitation disparaîtra lorsqu'ils arrêteront l'activité. Cette incertitude est d'autant plus grande que la surface exploitée est petite.

Un quart des exploitants a suivi des études supérieures

Bien que la culture de la vigne soit moins professionnalisée que dans d'autres vignobles, les viticulteurs du Bugey et

7 Plus de 80 % d'hommes parmi les exploitants viticoles

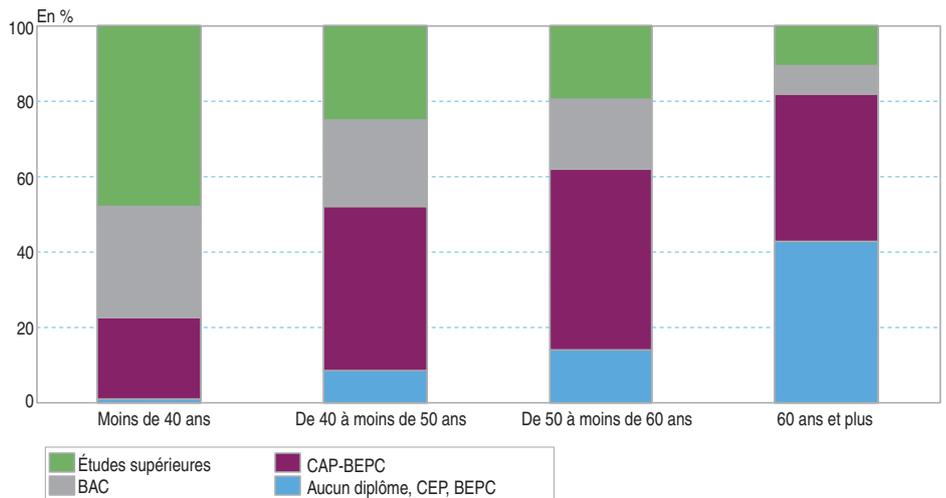
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Près d'un exploitant viticole de moins de 40 ans sur deux est diplômé du supérieur

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

de Savoie ont un niveau de formation comparable à la moyenne du bassin. Un quart a suivi des études supérieures et seulement 16 % n'ont pas poursuivi d'études au-delà du collège (figure 8). À l'image de ce que l'on constate sur l'ensemble du bassin viti-vinicole, le

niveau de formation des exploitants agricoles augmente au fil des générations. Si trois viticulteurs de 50 ans ou plus sur dix a un niveau d'étude au moins de niveau bac, cette proportion s'élève à un sur deux pour les 40-50 ans et à huit sur dix pour les moins de 40 ans. ■